

23 | 5°).- Demande de subvention présentée par le Grand Cirque Royal de l'Inde.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 25 Avril dernier, le Directeur du Grand Cirque Royal de l'Inde qui avait obtenu l'autorisation de s'installer pendant 1 mois 1/2 à Saint-Denis, a adressé à la Municipalité ses remerciements pour les facilités qui lui ont été faites durant son séjour à Saint-Denis.

Toutefois, il a fait observer que le temps pluvieux d'une part, et la période assez difficile de l'entre coupe, d'autre part, ne l'ont guère favorisé. Et il a sollicité, en conséquence, l'exonération du paiement de la taxe sur les spectacles qui, selon lui, a bien grevé un budget déjà très étriqué.

La somme versée au service des Contributions Indirectes par la direction du Cirque s'est élevée à 2.119.590 Fms CFA.

Malheureusement il est matériellement impossible à la Commune de rembourser à qui que ce soit une taxe déjà encaissée. D'autre part, notre situation budgétaire actuelle ne nous permet pas d'inscrire une somme de cette importance au budget additionnel.

Lors de leur réunion du 30 Mai dernier, Messieurs les Adjointes ont décidé d'exonérer le Cirque du paiement de la location du terrain de la Redoute (1 mois 1/2 à raison de 50.000 Fms par mois, soit 75.000 Fms), compte tenu de ce que le Cirque, à deux reprises, a donné une séance gratuite au profit des enfants nécessiteux des écoles.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.